



## Collège Info n°12 Été 2024

Chères adhérentes et chers adhérents des associations membres du Collège des Sociétés Savantes,

Voici le numéro d'été de Collège info.

Vous y retrouverez un point des actions en cours et prévues. Comme d'habitude, vous pouvez partager sans restriction le lien vers la version en ligne de ce document :

[https://societes-savantes.fr/college-info\\_12\\_ete-2024/](https://societes-savantes.fr/college-info_12_ete-2024/)

N'hésitez pas à contacter la présidence du Collège [par mail](mailto:socsavantes@groupes.renater.fr) si vous désirez vous impliquer dans les actions du Collège, ou en proposer de nouvelles.

Pour être tenu-e au courant des activités et actualités du Collège, et recevoir directement Collège info, vous pouvez vous abonner à sa liste de diffusion : [socsavantes@groupes.renater.fr](mailto:socsavantes@groupes.renater.fr) (il suffit d'envoyer à [sympa@groupes.renater.fr](mailto:sympa@groupes.renater.fr) un message avec comme sujet "sub socsavantes" sans guillemets).

Le bulletin Collège Info n°13 "automne 2024" sera publié en septembre 2024.

Bonne lecture,

Patrick Lemaire  
Président,  
Collège des Sociétés Savantes Académiques de France  
web: [www.societes-savantes.fr](http://www.societes-savantes.fr)  
mail: [presidence@groupes.renater.fr](mailto:presidence@groupes.renater.fr)  
réseaux sociaux: [X/Twitter](#), [facebook](#), [LinkedIn](#), [Youtube](#).

Collège des Sociétés Savantes Académiques de France  
C/o Ecole Normale Supérieure de Rennes, 11 Avenue Robert Schumann, F-35170 Bruz, France  
Association loi 1901, RNA W353021707, SIREN 902386077  
web: <https://societes-savantes.fr>

## **AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO**

<b>Éditorial : Les scientifiques : « experts » sous pression(s) ?</b>	<b>3</b>
<b>À la une</b>	<b>5</b>
Congrès 2025 du Collège les 3 et 4 février 2025 à Montpellier	5
Plus de 70 photos soumises pour la première édition du concours photo du Collège : “Sciences grand angle”	6
<b>Actions récentes et en cours</b>	<b>6</b>
Tribunes et éditoriaux	6
Communiqué relatif aux élections législatives anticipées	6
Travaux des commissions	6
Commission enseignement scolaire	6
Formation initiale des enseignants	6
Journée de réflexion le 12 novembre à Paris: Sciences et technologie à l'école primaire.	7
<b>Structuration du Collège</b>	<b>7</b>
Le Collège continue de grandir: bienvenue à 3 nouveaux membres	7
Structuration du réseau des communicant-es des sociétés savantes et membres associés du Collège	7
Renouvellement partiel du CA du Collège: préparez dès maintenant vos candidatures!	8
<b>Congrès du Collège 2026 : appel à propositions</b>	<b>8</b>
<b>La parole est aux membres</b>	<b>9</b>
<b>Appels, offres et enquêtes</b>	<b>9</b>

## Éditorial : Les scientifiques : « experts » sous pression(s) ?

Le contexte politique national et européen, loin de s'éclaircir, reste tendu après des élections européennes et législatives qui ont renforcé des groupes politiques portant des positions inquiétantes sur des sujets majeurs en lien avec le respect de l'état de droit, l'engagement européen ou l'urgence environnementale. En réponse, la voix des scientifiques, et donc le rôle du Collège, doivent d'autant plus s'affirmer dans le débat public. Cependant, cette « intensification » des objectifs du Collège, intervient à un moment où le positionnement des chercheurs dans différentes instances qui participent à l'élaboration et parfois à la décision des politiques publiques était déjà fragilisé.

Le respect de l'indépendance des scientifiques fait consensus, même s'il est parfois difficile à assurer et garantir. La protection des libertés académiques semble être un objectif bien identifié par notre communauté, et on l'espère de mieux en mieux par la société<sup>1</sup>. Il y a cependant de larges zones d'ombre sur les multiples tâches et missions que les scientifiques assurent dans différentes instances d'éclairage des processus de décision sur des sujets « sensibles ». A titre d'exemple, dans les domaines de la santé et de l'environnement (d'ailleurs très liés), des politiques publiques complexes sont mises en oeuvre aux différentes échelles de territoires et à plusieurs niveaux de décisions en faisant intervenir des scientifiques selon différentes modalités (participation à des conseils scientifiques, auditions, rapports d'expertise...).

Plus généralement, les demandes à l'égard des scientifiques amplifient (à effectifs décroissants...) le spectre de leurs missions d'abord et plus largement de leurs « devoirs », deux champs qui tendent à se rapprocher : droit ou devoir de lancer l'alerte en cas de risque pour la société, missions d'information et de formation, devoir d'identifier les « angles morts » de la recherche.... La loi de programmation de la recherche qui confie au service public de l'enseignement supérieur la mission de "contribuer à la sensibilisation et à la formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable" est symbolique de cette évolution des responsabilités qui incombent aux scientifiques et universitaires. *In fine*, c'est bien sur eux que repose la responsabilité (à tout le moins morale) que ces missions se réalisent sur la base d'un savoir scientifique le plus actualisé et indépendant.

Or, en participant activement au débat public, les scientifiques sont soumis à différentes pressions (directes et indirectes et propres à chaque instance) difficiles à identifier pour eux et donc à conscientiser. Ces pressions s'expriment notamment sous la forme d'une suspicion de « recherche militante » ou « orientée », et cela même si les scientifiques sont souvent nommés dans les instances et donc choisis *a priori* pour leur haut niveau de compétence, résultat d'une recherche indépendante reconnue.

Dans ce contexte, il n'est pas toujours simple pour le/la scientifique, dans ces multiples activités, d'exposer sereinement et avec le degré de précision qui lui convient ses analyses et ses résultats dans les instances auxquelles ils/elles participent. Formé pour la production des savoirs, est-il toujours dans de bonnes conditions pour les partager et, éventuellement, les défendre ? Certains scientifiques ont pu développer, avec l'expérience ou parce que leur discipline les porte plus à la vigilance, des stratégies de défense ou des réflexes de précaution. Mais les moyens et les procédures destinés à garantir l'indépendance des scientifiques, et donc les conditions de la diffusion d'un savoir établi, restent largement insuffisants. On demande aux scientifiques, à juste titre, de déclarer individuellement leurs liens ou conflits d'intérêts et d'accepter des chartes d'éthique et de responsabilité. Mais, inversement, qui les informe de leurs droits, par exemple leur droit à la protection fonctionnelle<sup>2</sup> ? Des lieux de débats sont-ils prévus pour recueillir leurs préoccupations notamment en lien avec les ministères concernés ? Les

---

<sup>1</sup> [Recommandation de l'UNESCO concernant la science et les chercheurs scientifiques](#) (2017).

<sup>2</sup> Code général de la fonction publique (Articles L131-1 à L137-4)

instances auxquelles ils apportent leur contribution, sont-elles bien formées à garantir et protéger l'indépendance et la liberté de l'expression scientifique ?

Pour ne pas laisser les scientifiques isolés face aux pressions exercées, il faut déployer une politique institutionnelle adaptée à cette charge croissante de la responsabilité portée par la communauté scientifique d'étudier et de donner des clés de compréhension des enjeux majeurs auxquels la société doit se préparer. Il n'est plus possible de se contenter de considérer que les scientifiques ont le choix de participer ou non au débat public, tant leur apport est essentiel. Il faut changer d'approche et encourager leur participation et pour cela plusieurs propositions opérationnelles peuvent être faites.

Il apparaît tout d'abord important d'aider les scientifiques à identifier les pressions directes ou indirectes qui peuvent s'exercer lorsqu'ils participent d'une manière ou d'une autre au débat public et donc à exiger des garanties d'une expression sereine de leur position. Pour cela il faut bien les informer de ce qui est attendu de leur participation et de l'utilisation qui en sera faite, ce qui est loin d'être toujours le cas. Le Collège peut ici jouer un rôle. Il faut qu'ils soient également bien conscients de l'influence qu'a ou non leur contribution dans la prise de décision. Et il faut bien sûr qu'ils soient soutenus en amont dans cette démarche par l'Etat et par les institutions qui requièrent leur participation ponctuelle ou institutionnelle et donc régulière.

Cela peut se traduire notamment par la valorisation de la participation à des instances nationales qui sont souvent très lourdes (plusieurs réunions ou sessions par an) par exemple par une bonification d'ancienneté dans la carrière<sup>3</sup>, ou une décharge d'enseignement pour les universitaires. Cette question est loin d'être anecdotique car sans la mobilisation des scientifiques les plus compétents certaines instances ne pourraient fonctionner. C'est par exemple le cas du Conseil national de la protection de la nature<sup>4</sup> qui est consulté sur les projets de loi, d'ordonnance et de décrets en la matière et qui a pour mission d'apporter une expertise scientifique et technique de haut niveau parfois dans des délais très courts. Il faut également soutenir l'expertise de nos chercheurs dans les instances internationales, en facilitant leur participation au lieu de l'ignorer ou de la considérer comme évidente.

En protégeant et en encourageant la participation des scientifiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, ce sont bien des réalisations d'intérêt général pour la société que l'on rend possible. Défendre le rôle et la place des scientifiques dans les processus d'expertise et de conseil de niveaux national et international, signifie défendre notre capacité à anticiper, prévenir et gérer les crises mais aussi à construire une société ancrée dans le réel et consciente de ses potentialités.

Agnès Michelot, Membre du bureau du Collège

---

<sup>3</sup> [Avancements d'échelon et de grade dans la fonction publique](#)

<sup>4</sup> Article L134-2 du Code de l'environnement

## À la une

### Congrès 2025 du Collège les 3 et 4 février 2025 à Montpellier

Le congrès annuel du Collège est un moment privilégié pour établir des contacts informels, pour tirer partie de notre diversité et pour valider les orientations stratégiques du Collège. Nous remercions l'antenne montpelliéraine d'accueillir le congrès 2025 les 3 et 4 février 2025 dans les locaux de l'Université Paul-Valéry Montpellier et de l'Université de Montpellier.

L'assemblée générale du Collège réunira les représentant.es des sociétés savantes et associations membres lundi 3 février après-midi. La journée du mardi 4 février s'articulera autour de 3 tables rondes et d'une conférence plénière sur le thème: « Sciences, responsabilité et engagement : quelles stratégies pour compter dans l'action publique ? ». Cette journée sera ouverte à l'ensemble de la communauté académique dans la limite des places disponibles et se terminera par une conférence grand public en centre ville à Montpellier. Vous pourrez suivre l'avancée du programme sur la [page web du congrès](#).

Le comité d'organisation se compose

des membres du bureau de l'Antenne montpelliéraine du Collège :

- Guillaume Bagnolini, journaliste scientifique, CoSciences ;
- Pierre-Yves Kirschleger, histoire contemporaine, Université Paul-Valéry Montpellier 3 ;
- Florence March, Théâtre britannique XVIe-XVIIe, Université Paul-Valéry Montpellier ;
- Mylène Ogliastro, virologie, INRA, Université de Montpellier ;
- Gwladys Toulemonde, mathématiques, Université de Montpellier, Inria ;
- Ariane Abrieu, biologie cellulaire, diffusion de la culture scientifique ;

de deux membres du CA du Collège :

- Pierre Lurbe, Civilisation britannique XVIIIe, Sorbonne Université ;
- Louise Nyssen, Mathématiques, Université de Montpellier ;

avec le soutien de Géraldine Cubero et Aude Nommick pour les aspects logistiques et de communication.

Le comité scientifique est composé de

- Olivier Hamant, Biologie, Inrae, Lyon ;
- Agnès Michelot, Droit, La Rochelle Université ;
- Olivier Tinland, Philosophie, MSH-Sud, Montpellier ;
- Antoine Rousseau, Mathématiques, Inria, Montpellier ;
- Valérie Masson-Delmotte, Paléoclimatologie, CEA, Paris-Saclay ;

et des deux responsables de l'antenne de Montpellier,

- Florence March, Théâtre britannique XVIe-XVIIe, Université Paul-Valéry Montpellier ;
- Gwladys Toulemonde, Statistiques, Université de Montpellier.

Vous êtes chaleureusement invités à participer à ce temps fort de la vie du Collège où nous espérons vous retrouver nombreux !

## **Plus de 70 photos soumises pour la première édition du concours photo du Collège : “Sciences grand angle”**

Mettre en valeur la diversité des pratiques et des thèmes de recherche de la communauté académique est une mission centrale du Collège. Pour cela, le Collège lance cette année la première édition de “Sciences grand angle”, un **concours photo ouvert aux adhérent·es** de 12 sociétés et associations membres du Collège, qui se sont inscrites pour participer au Concours. Vous en trouverez la liste sur [la page web du concours](#).

Pour cette première édition, plus de 70 photos ont été soumises dans les deux catégories: “La construction des savoirs” et “objets d’études”. Un grand merci aux contributrices et contributeurs ces très belles photos.

Quatre prix seront décernés deux “prix du Collège”, et deux “prix du jeune public”. Les gagnant·es bénéficieront également d’une campagne de communication et verront leur photo imprimée et utilisée comme carte de vœux officielle du Collège pour l’année 2025.

Vous pouvez télécharger l’affiche du concours, retrouver la liste des sociétés participantes, le règlement du concours et le calendrier des différentes étapes sur la [page web du concours](#).

Pour toute question, contacter Melissa Barkat-Defradas : [concoursphoto@societes-savantes.fr](mailto:concoursphoto@societes-savantes.fr)

## **Actions récentes et en cours**

### **Tribunes et éditoriaux**

#### Communiqué relatif aux élections législatives anticipées

Le Conseil d’administration du Collège des Sociétés Savantes Académiques de France a publié le 25 juin un communiqué relatif aux élections législatives anticipées des 30 juin et 7 juillet. Il y réaffirme l’universalité des valeurs d’ouverture du monde académique, l’importance du respect des liberté académiques et de chercher dans le respect des règles d’intégrité. Le conseil forme le vœu que les citoyennes et les citoyens prennent en compte l’importance du respect de ces valeurs et libertés au moment d’exprimer leur vote. Le communiqué est [disponible sur le site web du Collège](#).

### **Travaux des commissions**

#### Commission enseignement scolaire

##### *Formation initiale des enseignants*

Après une brusque accélération au printemps, et une progression chaotique, la réforme de la formation des enseignants a été suspendue. La ministre de l’Éducation Nationale a déclaré le 17 juillet que, suite à la dissolution de l’Assemblée Nationale et à la démission du gouvernement, le décret ne pourrait pas être publié

Ce projet de réforme, plutôt favorablement accueilli à ses débuts (recruter et payer les étudiants dès le M1 semblait une mesure positive) s’était heurté à une forte opposition de tous les acteurs concernés, faute de temps pour la concertation et pour la mise en œuvre par les universités.

Dans ce contexte, des membres de la commission enseignement ont été auditionnés deux fois : le 28 mai par la Mission d’Information de l’Assemblée Nationale « sur le recrutement et la formation du personnel enseignant dans les collèges et lycées publics », (président, Roger Chudeau, député RN du Loir-et-Cher rapporteure Cécile Rilhac, députée Renaissance du Val-d’Oise) et le 20 juin par Frédéric Rousseaux, conseiller de la ministre de l’enseignement supérieur et de la recherche. Ces deux auditions ont été

l'occasion pour nous de rappeler l'importance de la recherche et des savoir académiques dans la formation des enseignants, et la nécessité de la maintenir au sein de l'université.

A la suite de l'audition à l'Assemblée nationale, nous avons renvoyé à la mission les réponses rédigées aux 23 questions qu'ils nous avaient posées en amont. Ce document est accessible sur une [page dédiée](#) de notre site web.

Suite à notre entretien avec Frédéric Rousseau, nous lui avons envoyé une analyse des projets de maquettes de formation - licences « Professorat des Écoles » et master « Métiers de l'Enseignement et de l'Éducation », critiquant le peu de place laissé dans ces maquettes, aux renforcements des savoirs académiques et leur didactique, le flou autour de la recherche et proposant un cadrage alternatif des volumes horaires. Nous avons rédigé ce document dans l'urgence et tous les membres de la CE n'ont pas eu le temps de donner leur avis. Avant d'être publié sur le site du Collège nous souhaitons le retravailler.

La réforme est-elle suspendue ou enterrée ? Une réforme reste en tout cas nécessaire. Nous espérons que les discussions reprendront à la rentrée, qu'elles impliqueront tous les partenaires concernés et, parce que l'acquisition des savoirs disciplinaires ne peut s'arrêter avec le concours mais doit s'articuler avec les enjeux professionnels, qu'elles porteront aussi sur la formation.

*Journée de réflexion le 12 novembre à Paris: Sciences et technologie à l'école primaire.*

A vos agenda!!! le 12 novembre 2024, Estelle Blanquet et Catherine Venien-Bryan organisent une journée de rencontre et de réflexion intitulée « Accompagner les enseignants du primaire en science : comment faire ? ». Cette journée aura lieu sur le campus de Jussieu, Paris 75005, Amphi Charpak. Elle fait suite à l'enquête sur les sciences à l'école dont [les résultats](#) ont été publiés en février.

Vous pouvez dès maintenant visiter la [page web](#) de l'événement qui sera progressivement mise à jour.

## Structuration du Collège

### Le Collège continue de grandir: bienvenue à 3 nouveaux membres

Depuis son Congrès annuel de février 2024, la composition du Collège a légèrement évolué. Nous avons en effet enregistré un départ, et trois nouvelles adhésions.

Le GERAS (Groupe d'Etude et de Recherche en Anglais de Spécialité), membre actif du secteur LLSHS, quitte le Collège, pour des raisons liées au manque de temps de ses responsables pour s'impliquer dans nos activités. Merci de nous avoir accompagné sur notre chemin.

Les trois nouveaux adhérents, que nous accueillons chaleureusement, sont:

- [Société Française d'Ichtyologie](#), membre actif, SVE.
- [Tous Chercheurs](#), membre associé, médiation
- [Société Française d'Étude du Seizième Siècle](#), membre actif, LLSHS.

Le Collège compte désormais 80 membres, soit 67 membres actifs et 13 membres associés. Le nombre de membres actifs du groupe LLSHS s'établit à 26; le groupe SVE compte 22 membres, et le groupe ST en compte 19.

### Structuration du réseau des communicant-es des sociétés savantes et membres associés du Collège

Ariane Abrieu, qui a rejoint l'équipe communication du Collège, a recensé les correspondant.e.s communication de 33 membres du Collège, qu'elle a commencé à mettre en réseau via la création d'une liste de discussion.

Parmi les actions conjointes possibles figure par exemple la célébration de la [journée mondiale de la science au service de la paix et du développement](#) portée par l'UNESCO le 10 novembre. Nous pourrions aussi communiquer sur des prix de thèse ou sur tout autre événement marquant de l'année écoulée au sein de votre société/association/comité, à l'échelle du Collège et de tout son réseau de communication.

Contact: [communication@societes-savantes.fr](mailto:communication@societes-savantes.fr)

### **Renouvellement partiel du CA du Collège: préparez dès maintenant vos candidatures!**

Le collège renouvelle chaque année en février un tiers des membres de son CA. Chaque administrateur/trice peut faire jusqu'à 2 mandats de 6 ans. Les premières années du Collège ont essentiellement vu un renouvellement pour un second mandat des administrateurs et administratrices fondateurs. Nous rentrons désormais dans un mode de fonctionnement différent, plusieurs fondateurs arrivant en fin de second mandat chaque année. Les derniers fondateurs quitteront le CA début 2027.

Cette année 6 postes seront renouvelés dont ceux de Pierre Lurbe, et Magali Boutrais respectivement secrétaire général et trésorière. Sylvain Janniard, actuellement trésorier adjoint prendra le relai de Magali. Nous cherchons donc pour le prochain mandat une-e trésorier-e adjoint, et un-e secrétaire général-e.

Si vous êtes intéressé-e par le poste de trésorier adjoint, n'hésitez pas à contacter Magali et Sylvain ([tresorerie@societes-savantes.fr](mailto:tresorerie@societes-savantes.fr)).

Le ou la secrétaire général-e d'une association a un rôle opérationnel majeur dans cette association. Ce poste est d'autant plus stratégique que Collège est en forte croissance. Si vous êtes adhérent-e d'une [société membre](#) du Collège, avec une expérience d'organisation de collectif, et un désir de renforcer la voix du monde académique dans le débat public, nous vous encourageons à contacter Pierre Lurbe ([secretariat@societes-savantes.fr](mailto:secretariat@societes-savantes.fr)) ou Patrick Lemaire ([presidence@societes-savantes.fr](mailto:presidence@societes-savantes.fr)) pour discuter de des missions et des attentes concernant ce poste.

### **Congrès du Collège 2026 : appel à propositions**

Nous cherchons dès maintenant des propositions d'organisation pour le congrès 2026 qui aura lieu à Paris et qui respectent le cahier des charges suivant :

- Congrès sur 2 jours (préférence : février) ouvert aux représentant-es des sociétés et associations membres.
- Programme incluant :
  - un créneau d'environ 3 heures pour l'AG ordinaire annuelle de l'association
  - Une réunion des commissions thématiques du Collège.
  - un dîner et un buffet conviviaux
  - une journée scientifique sur un thème transversal d'intérêt pour l'ensemble des sociétés, permettant de confronter les pratiques, et choisi en concertation avec le CA du Collège.
- Inscriptions gratuites pour les représentant-e-s des membres
- Mise à disposition d'une salle  $\geq 120$  places, permettant d'ouvrir la journée scientifique la communauté académique au-delà des seul-es représentant-es des sociétés membres.

Le Collège s'engage à couvrir les frais d'organisation que les organisateurs ne pourront pas couvrir avec des subventions locales. Les comités d'organisation des Congrès 2024 et 2025 se proposent d'aider les organisateurs et organisatrices des congrès suivants.

Les propositions informelles peuvent être envoyées par courriel à [Pierre Lurbe](#), le secrétaire général du Collège.

Le congrès 2027 aura lieu dans une ville facilement accessible en TGV (Paris, Lille, Lyon, Avignon, Aix-Marseille...). Il est possible de se renseigner dès maintenant pour son organisation.

Collège des Sociétés Savantes Académiques de France  
C/o Ecole Normale Supérieure de Rennes, 11 Avenue Robert Schumann, F-35170 Bruz, France  
Association loi 1901, RNA W353021707, SIREN 902386077  
web: <https://societes-savantes.fr>



## **La parole est aux membres**

Cette section de Collège Info permet aux sociétés membres du Collège de partager des informations susceptibles d'intéresser largement au sein du Collège, au-delà de leur communauté scientifique propre.

Pas d'information dans cette section dans ce numéro. Rendez-vous dans le numéro 13 de septembre

## **Appels, offres et enquêtes**

Cette section présente des informations susceptibles d'intéresser les adhérents de plusieurs sociétés et associations membres. Elle inclut des demandes/propositions faites par des institutions ou des membres de la communauté académique.

Pas d'information dans cette section dans ce numéro. Rendez-vous dans le numéro 13 de septembre